



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

43^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION

Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 011

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le vendredi 20 novembre 2020



Président : M. David Sweet

Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique

Le vendredi 20 novembre 2020

• (1305)

[Traduction]

Le président (M. David Sweet (Flamborough—Glanbrook, PCC)): Chers collègues, nous allons commencer. J'ai quelques renseignements à vous transmettre, et ensuite je donnerai la parole aux nombreuses personnes qui sont sur la liste d'intervenants.

Nous avons adopté la motion de M. Angus, et j'aimerais indiquer aux membres du Comité que nous y avons déjà donné suite, c'est-à-dire que nous avons envoyé une demande à Speakers' Spotlight à l'égard des documents. De plus, nous vous prions de soumettre vos listes de témoins d'ici lundi prochain. Nous communiquerons également avec Frank Baylis, et nous donnerons suite à toute mesure prévue par le libellé de la motion.

Nous allons maintenant poursuivre le débat qui a été interrompu lors de la dernière réunion. Voici ma liste d'intervenants: M. Angus, M. Kelly, M. Gourde, Mme Gaudreau, M. Warkentin, Mme Lattanzio, Mme Shanahan, M. Fergus et M. Sorbara.

Monsieur Angus, à vous la parole.

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Merci, monsieur le président, et merci d'avoir précisé que nous devons soumettre nos listes de témoins afin que nous puissions vraiment nous mettre au travail.

J'aimerais réagir brièvement à la motion de M. Dong.

Le Comité a subi 40 heures d'obstruction. Ce que mes collègues libéraux doivent comprendre, c'est que les relations au sein du Comité se sont envenimées. Nous nous faisons élire pour représenter un parti qui nous confie certaines tâches. Parfois ces tâches sont peu ragoutantes, mais nous les faisons parce que nous sommes des partisans fidèles. Cependant, la seule chose qui nous soutient pendant notre carrière, c'est notre intégrité. Comme les bonnes sœurs me l'ont appris à l'école, « oui » veut dire oui, et « non » veut dire non.

Le Comité a subi 40 heures d'obstruction et d'ingérence dans son travail, du jamais vu pour moi, et lorsque nous avons enfin adopté la motion, le Comité se fait prendre d'assaut immédiatement par M. Dong, encore une fois du jamais vu pour moi. Il nous a expliqué qu'il n'était pas content, parce qu'il ne voulait pas parler du sujet, qu'il n'a jamais pu faire adopter sa motion, et que les libéraux n'ont pu faire adopter aucune motion.

Plutôt que de laisser le Comité faire son travail, M. Dong et Mme Shanahan ont fait de l'obstruction. Si j'en parle, c'est parce que je demande à mes collègues libéraux si c'est vraiment ça qu'ils veulent. S'ils veulent prendre la parole et faire adopter des motions pour changer de sujet, nous allons leur rendre la monnaie de leur pièce. S'ils ont une politique de terre brûlée, soit. S'ils n'ont aucune

intégrité, et bien l'opposition s'en tiendra à défendre ses programmes au sein du Comité.

Nous avons très bien travaillé ensemble au sein du comité de l'éthique à la dernière session. Nous avons mis de côté nos programmes partisans. Nous avons appris à écouter les gens et nous avons fait un travail formidable qui a été reconnu à l'échelle internationale. Dans le comité de l'éthique qui l'a précédé, il y avait souvent des prises de bec. Dean Del Mastro et moi-même nous affrontions tous les jours, mais nous n'avons jamais gêné le travail du Comité. Je n'ai jamais vu des manigances comme celles des libéraux. Lorsque les choses dégénéraient entre Dean Del Mastro et moi-même, les whips intervenaient et réglaient le problème, car le Comité devait toujours fonctionner, mais maintenant nous constatons que les libéraux ne veulent pas que le Comité puisse faire son travail.

Le débat ou la motion de M. Dong est à mon avis irrégulier. C'est une petite manœuvre pour empêcher le Comité de faire le travail fondamental lié à une étude.

Je propose donc la clôture du débat sur la motion de M. Dong.

Le président: C'est une motion dilatoire, et je m'en remets à la greffière, qui tiendra un vote.

M. Han Dong (Don Valley-Nord, Lib.): J'invoque le Règlement, monsieur le président.

M. Charlie Angus: On ne peut en débattre.

Le président: Allez-y, monsieur Dong.

M. Han Dong: Merci, monsieur le président. Il y a un écho, mais je ferai de mon mieux. J'ai écouté les propos de M. Angus sur la motion que j'ai déposée...

[Français]

Mme Marie-Hélène Gaudreau (Laurentides—Labelle, BQ): J'invoque le Règlement, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Madame Gaudreau, avez-vous un problème technique? Vous n'entendez pas l'interprétation?

[Français]

Mme Marie-Hélène Gaudreau: Il y avait un peu d'écho, et, depuis que M. Dong a pris la parole, c'est encore pire. Nous entendons à la fois le parquet, les propos du député en question et l'interprétation. C'est incroyable.

[Traduction]

Le président: Les techniciens vont tenter de régler le problème.

Monsieur Dong, pouvez-vous conclure, s'il vous plaît.

M. Han Dong: Bien sûr, je serai bref.

Je voulais dire que je respecte M. Angus en lui permettant de terminer son intervention aujourd'hui, mais la teneur de ses propos m'est offensante. Il prend...

M. Charlie Angus: Je le répète: on ne peut en débattre. Nous allons voter.

M. Han Dong: Monsieur le président, j'ai bien le droit de parole?

Le président: En fait, monsieur Dong...

M. Han Dong: Je serai bref, je n'ai parlé que pendant 20 secondes.

Le président: Attendez une minute.

M. Han Dong: On m'a déjà interrompu.

M. Charlie Angus: On ne peut en débattre.

Le président: On va se calmer le pompon.

J'ai déjà été généreux. En général, lorsqu'une motion est déposée et que j'indique à la greffière que nous procédons au vote, nulle intervention n'est permise.

Je croyais que vous aviez un petit commentaire. Je vous donne 20 secondes de plus, et ensuite nous voterons.

• (1310)

M. Han Dong: Merci, monsieur le président. Je ne veux pas prendre plus de temps.

Je vous prie cependant de vérifier les bleus de la dernière réunion pour comparer le temps qu'a pris M. Angus pour débattre...

M. Charlie Angus: Il est en train de débattre.

M. Han Dong: ... et mon temps de parole.

M. Charlie Angus: Il est en train de débattre.

M. Han Dong: Je trouve qu'on manque énormément de respect...

M. Charlie Angus: Il est en train de gêner le vote. Il retarde le vote. Il perturbe la réunion. Il met des entraves au vote.

M. Han Dong: Monsieur Angus continue de m'interrompre.

Mr. Charlie Angus: Il est en train d'interrompre le vote. Il n'a pas le droit de le faire.

Le président: Chers collègues...

M. Han Dong: Je n'essaie pas d'intimider quiconque au sein du Comité. Nous sommes des membres respectueux.

M. Charlie Angus: Il doit faire preuve de respect envers le Comité.

M. Han Dong: Oui, faisons-le justement.

M. Charlie Angus: Passons au vote.

Le président: Madame la greffière.

La greffière du Comité (Mme Miriam Burke): Lorsque je vous appelle, je vous prie de répondre par oui ou par non, selon que vous êtes d'accord ou non avec la motion voulant que le débat soit clôturé.

C'est 5 voix contre 5.

Le président: Je vote pour la motion.

(La motion est adoptée par 6 voix contre 5.)

Le président: Au tour maintenant de M. Kelly.

M. Pat Kelly (Calgary Rocky Ridge, PCC): Merci beaucoup.

Je propose que le Comité reprenne ses activités de planification et d'organisation conformément à la motion prévoyant l'étude sur les questions de conflits d'intérêts et de lobbying avec les dépenses liées à la pandémie.

Le président: Monsieur Kelly, vous parlez bien de la motion de M. Angus?

M. Chris Warkentin (Grande Prairie—Mackenzie, PCC): Oui.

M. Pat Kelly: Oui.

Le président: Chers collègues, la motion vise à passer au prochain point à l'ordre du jour. Je cède de nouveau la parole à la greffière.

Mme Brenda Shanahan (Châteauguay—Lacolle, Lib.): Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le président: Madame Shanahan, nous allons passer au vote. Est-ce un point technique?

M. Charlie Angus: C'est un vote.

Mme Brenda Shanahan: C'est justement ce que je veux savoir, s'il est possible de réagir à la motion.

Le président: Non, c'est une motion dilatoire pour que nous puissions donner suite à la motion de M. Angus.

La greffière: Lorsque je vous appelle, je vous prie de répondre par oui ou par non, selon que vous êtes d'accord ou non.

Le résultat est de 5 voix contre 5.

Le président: D'accord, je suis pour la motion.

(La motion est adoptée par 6 voix contre 5.)

Le président: Madame Gaudreau, vous êtes la prochaine sur la liste des intervenants. Il est 13 h 14, et nous avons déjà prévu d'examiner le calendrier des travaux proposé par M. Angus.

Nous passerons à huis clos pour traiter la motion et le travail qui en découle. Nous ferons une pause d'environ 10 minutes.

Vous devriez avoir reçu un lien et un mot de passe différents pour la réunion à huis clos. Vous devrez vous déconnecter de la présente réunion et ensuite faire la connexion à la réunion à huis clos. Nous pensons que cela prendra de 10 à 15 minutes.

• (1315)

Mme Brenda Shanahan: Monsieur le président, pouvez-vous être plus précis? Nous reprendrons dans 10 ou 15 minutes?

Le président: Ce prendra probablement de 10 à 15 minutes, le temps que l'équipe informatique réussisse à faire entrer tout le monde. C'est le temps habituel.

Mme Brenda Shanahan: Monsieur le président, lorsque nous serons connectés à la prochaine réunion, pouvez-vous nous parler de la liste des intervenants, car elle semble être très floue?

Le président: Vous avez dit filou?

Mme Brenda Shanahan: Non, ce n'est pas ce que j'ai dit.

[*Français*]

J'ai dit le mot « flou », en français.

[*Traduction*]

Les gens mettent leur nom sur la liste avant que la réunion n'ait commencé officiellement, parce que c'est une réunion distincte.

Le président: Je vais en parler. La liste était longue même avant que je ne déclare la séance ouverte aujourd'hui.

Nous allons faire une pause et nous revoir tantôt.

[*La séance se poursuit à huis clos.*]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>